Votre séjour en Polynésie Française *Formalités*

Formalités COVID-19 (Au 18/05/2022)

Passagers non-vaccinés : Les passagers non-vaccinés doivent être munis d'une autorisation du Haut Commissariat fondée sur un motif personnel, familial, sanitaire d'urgence ou professionnel (Motif impérieux).

Passagers vaccinés : Ne sont pas concernés les passagers détenant la preuve qu'ils ont été complètement vaccinés contre le Covid-19.

Les passagers sont considérés comme complètement vaccinés soit 28 jours après la première dose du vaccin |ohnson et |ohnson, soit 7 jours après la deuxième dose du vaccin AstraZeneca (Vaxzevria, Covishield, R-Covi, Fiocruz), Moderna, Novavax ou Pfizer-BioNTech. Pour les passagers ayant une preuve d'infection par le Covid-19 avant la vaccination, les passagers seront considéré comme complètement vaccinés 7 jours après la première dose d'un de ces vaccins. Pour les passagers ayant reçu un vaccin non autorisé par la France mais reconnu par l'<u>Organisation Mondiale de la santé</u> (WHO), les passagers sont complètement vaccinés 7 jours après avoir reçu une dose de vaccin Moderna ou Pfizer-BioNTech.

Les passagers âgés de 18 ans doivent avoir reçu une dose supplémentaire de vaccin Moderna ou Pfizer-BioNTech 9 mois après leur dernière dose pour que leur régime de vaccination soit reconnu comme complet.

Les passagers âgés de 12 ans et plus doivent être en possession d'un résultat négatif au test PCR lorsque le test est effectué moins de 72 heures avant l'embarquement ou d'un résultat négatif au test antigène lorsque le test est effectué moins de 48 heures avant l'embarquement.

Le test n'est pas nécessaire pour les passagers qui détiennent une preuve qu'ils sont complètement vaccinés.

Les passagers en provenance de pays rouge/orange doivent être munis d'une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils ne présentent pas de symptômes de Covid-19.

Les passagers non-vaccinés âgés de 12 ans et plus sont tenus de s'auto-isoler pendant 10 jours à leur arrivée.



Formalités COVID-19 (Au 18/05/2022)

La quarantaine ou l'auto-isolement ne sont pas requis pour les passagers détenant la preuve qu'ils ont été complètement vaccinés contre le Covid-19.

Les passagers non-vaccinés âgés de 12 ans et moins voyageant avec un adulte non-vacciné seront soumis à la même obligation d'auto-isolement que l'adulte.

Les passagers peuvent trouver plus d'informations sur le <u>site des services de l'Etat en Polynésie</u>

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Passeport en cours de validité.

SANTÉ

Aucune vaccination est obligatoire. Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus.

Vaccinations recommandées :

Vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal à mettre à jour : Hépatite A, Hépatite B, Typhoïde. Il n'y a pas de paludisme en Polynésie Française.



Informations Supplémentaires

LANGUE

Français

DÉCALAGE HORAIRE

12 heures en plus, quand il est 06h à Paris, il est 18h à Papeete.

ÉLECTRICITÉ

Le plus souvent 220 V, 60 Hertz (à la différence de la métropole), mais parfois IIO V comme aux États-Unis, alors vérifiez bien avant de brancher quoi que ce soit. Les prises répondent à l'une ou l'autre norme.

MONNAIE

Franc CFP I€ = II9,332 XPF



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons:

- de proscrire les signes extérieurs de richesse
- de voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences:

- Composez le II2 pour l'ambulance / urgences
- Composez le 17 pour la police
- Composez le 18 pour les pompiers

Pour toutes urgences:

Tél Standard. : (689) 40 46 87 00 - (7 jours sur 7 / 24 heures sur 24)

Avenue Pouvanaa a Oopa

Nouveau bâtiment, en face du Monument aux morts de Papeete

B.P. II5 Papeete - 987I3 Tahiti